

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 07 février 2019**

*Nombre de conseillers en exercice : 15*  
*présents : 11*  
*votants : 11*

*L'an deux mille dix-neuf, le sept février à dix-neuf heures*  
*Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au*  
*nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie sous la présidence de Mr Didier*  
*IDES, Maire.*

**Date de la convocation : 31.01.2019**

**Etaient présents :** Mrs et Mmes : Didier IDES, Alain MARILLER, Odette CHATELAIN, Bernard SANTENAC, Christine BOURDON, Irène MOULINOT, Marie-France COTTIN, Jean-Yves FERRAND ARDURE, Valentin MARTIN, Hervé COLIN, Françoise GONZALEZ.

**Etaient absents avec pouvoir :**

**Était absent sans pouvoir :** Joëlle GUITTET, Christophe FOUCHARD, Patrice LUCAS, Stéphanie GROSSETETE

**Secrétaire de séance :** Jean –Yves FERRAND ARDURE

Compte rendu des délégations données au Maire par le Conseil Municipal	P 1
<u>Finances</u> : Devis – travaux divers – Pont de Paradis	P 1

Le Maire informe l'assemblée des pouvoirs donnés et fait part des documents déposés sur table.

**Adoption de procès verbal de séance**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2019.

**Compte rendu des délégations données au Maire par le Conseil Municipal**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application de la délibération du 28 mars 2014, le Maire informe l'assemblée des décisions suivantes :

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé pour les biens suivants :

**Parcelle cadastrée section A n° 935 – 18, rue des Rougelots – Etaules le Haut – Sauvigny le Bois**

**2019.013 – Devis– Travaux divers –Pont de paradis**

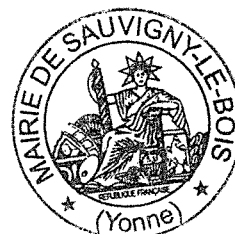
**Cette délibération annule et remplace la délibération 2018.093 du 11 novembre 2018, relatif au même objet**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi pour la création de boîte de branchement eaux usées –Pont de paradis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin à main levée et à l'unanimité

- Décide de retenir le devis de l'entreprise Rosa pour un montant de 25 376, 62 € TTC pour la création de boîte de branchement eaux usées –Pont de paradis à Sauvigny le Bois

La séance est levée à 21 heures



Le Maire

Didier IDES